

Thème 3 Françaises et Français dans une République repensée

Cours

1. 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie

A la Libération, la République est refondée

Un Gouvernement provisoire de la République française.

Contrairement au Régime de Vichy, la Résistance conserve un fonctionnement démocratique durant la guerre. En 1943, un gouvernement de la France libre siège à Alger. Il prend le nom de GPRF, Gouvernement provisoire de la République française.

Dès la libération de Paris en août 1944, il s'installe alors que le territoire n'est pas encore complètement libéré. De Gaulle préside le GRPRF entouré d'hommes politiques de



gauche (communistes, socialistes, radicaux) et de démocrates-chrétiens (Mouvement républicain populaire, MRP).

Toutes les décisions de Vichy sont annulées. Les collaborateurs actifs sont arrêtés et jugés.

La République est refondée avec difficulté.

Pour le GPRF, la Constitution doit être écrite par des représentants élus et approuvée par le peuple par référendum. La démocratie exige que les Français soit associés à la refondation de la république.

En octobre 1945, une Assemblée constituante élue est chargée de rédiger un texte de Constitution. Composée de nombreux hommes politiques de la III^e République, elle propose un régime qui avantage le pouvoir législatif (le parlement) sur le pouvoir exécutif (le gouvernement).



De Gaulle souhaite au contraire un pouvoir exécutif fort. Il quitte le GPRF en janvier 1946. Un premier texte est rejeté par le peuple.

Une nouvelle assemblée élue rédige un nouveau projet de Constitution peu différent. Il est finalement adopté en octobre 1946. C'est la naissance de la IV^e République, une constitution qui avantage donc le pouvoir législatif. Le Président de la République a très peu de pouvoirs.

De la démocratie politique à la démocratie sociale

Les femmes deviennent citoyennes.

Depuis la fin du XIX^e siècle, les femmes françaises réclament le droit de vote. Les hommes politiques de la III^e République refusent considérant les femmes comme inaptes à exercer ce droit.

Le GPRF selon ses principes démocratiques, accorde en octobre 1944 le droit de vote



aux femmes. Il récompense le rôle des femmes dans la Résistance et oriente la refondation de la République vers un suffrage universel. Les femmes françaises participent en masse aux élections municipales et législatives de 1945. Très peu sont élues.

Les réformes inspirées par le Conseil national de la Résistance.

Durant la guerre le CNR a écrit un programme de réformes économiques et sociales pour accompagner la refondation de la République. Le GPRF puis la IV^e République mettent en place un Etat qui garantit à tous le progrès social en donnant des droits nouveaux : c'est l'Etat-providence.

Dans le domaine économique l'Etat prend le contrôle de secteurs essentiels à la reconstruction du pays. Il nationalise les domaines de l'énergie, des transports ou de la finance. Les entreprises ayant collaboré avec l'Allemagne nazie sont également nationalisées (exemple, Renault).



Dans le domaine social, les lois de 1936 adoptées par le Front populaire sont rétablies et complétées. Les comités d'entreprise donnent aux salariés un droit de regard sur le fonctionnement de leur entreprise. La Sécurité sociale est instituée en 1945. Elle accorde aux travailleurs français une protection face aux risques de la vie : enfance, vieillesse, accident, maladie. Son principe repose sur la solidarité. Les cotisations des salariés et des entreprises permettent de financer la Sécurité sociale.

2. La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation.

La République gaullienne

Une nouvelle République.

L'instabilité gouvernementale et la guerre d'Algérie provoquent l'effondrement de la IVe République. Le général de Gaulle accepte de revenir au pouvoir pour régler la crise mais avec l'accord de fonder une nouvelle Constitution. En septembre 1958, les Français



approuvent par référendum la Ve République qui donne au pouvoir exécutif (le gouvernement et le président de la République) plus d'importance que le pouvoir législatif (le parlement).

La Ve République renforce le pouvoir exécutif.

La nouvelle Constitution donne au président de la République d'importants pouvoirs : il nomme le Premier ministre, il peut dissoudre l'Assemblée nationale, il est le chef des armées, il peut consulter par référendum les Français et prendre des mesures exceptionnelles en cas de crise grave. Le scrutin majoritaire permet de dégager des majorités fortes.

Elu président de la République au suffrage indirect par un collège de plus de 80 000 grands électeurs en décembre 1958, De Gaulle renforce encore le chef de l'Etat en faisant approuver par référendum l'élection du président de la République au suffrage universel en 1962. La première élection présidentielle sous cette forme a lieu en 1965.



De Gaulle personnalise le pouvoir présidentiel en utilisant les médias et en effectuant de nombreux voyages en France et à l'étranger. En mai 1968, une partie de la population conteste ce pouvoir jugé trop personnel. Suite à un référendum perdu, de Gaulle démissionne en avril 1969. Tous ses successeurs, de droite comme de gauche, utiliseront également cette personnalisation du pouvoir.

La Ve République depuis 1969.

Alternance politique et cohabitations (1981-2002).

Le 10 mai 1981 le socialiste François Mitterrand est élu président de la République. C'est la première alternance politique au niveau présidentiel (premier président de gauche). Des réformes sociales sont mises en place : abolition de la peine de mort, retraite à 60 ans, 5^e semaine de congés payés.



En 1986, les élections législatives placent la droite au pouvoir. Le président Mitterrand est obligé de nommer un Premier ministre de droite (Jacques Chirac). **C'est la première cohabitation** (la seconde entre 1993 et 1995, la 3^e entre 1997 et 2002).

En septembre 2000, la réforme du quinquennat est adoptée par référendum : désormais le mandat du président de la République est fixé à cinq ans comme celui des députés (assemblée nationale).

La Ve République depuis 2002.

L'alternance politique se poursuit depuis 2002. Après le quinquennat de Nicolas Sarkozy, le parti socialiste revient au pouvoir en 2012 avec l'élection à la Présidence de François Hollande. Mais depuis les années 2000, la société civile (associations) bouscule les partis politiques par certaines revendications (écologiques par exemple). La population souhaite **d'avantage de démocratie** et d'implication dans les décisions prises. Une défiance des électeurs vis-à-vis des partis politiques apparaît et elle se traduit par une **forte abstention lors des scrutins.**



3. Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques.

Les mutations de la société française dans l'après-guerre.

Après 1945, le **baby-boom** (forte augmentation des naissances) entraîne des besoins nouveaux et une présence massive de la jeunesse dans la société. Les emplois dans les services se développent et intègrent les femmes qui, à partir de 1965, n'ont plus besoin de l'autorisation de leur mari pour travailler, pour ouvrir un compte bancaire et disposer d'un carnet de chèques.

Dans le contexte de la reconstruction, l'immigration est relancée car la main-d'œuvre manque dans l'industrie, le bâtiment et l'agriculture. Originaires d'Europe puis d'Afrique, les immigrés se concentrent dans les métropoles.



Les enjeux sociaux et culturels des années 1960-1970

La jeunesse et les travailleurs revendiquent plus de démocratie politique, économique, sociale et culturelle. Ils souhaitent également plus de liberté. Le mouvement de contestation des étudiants de mai 1968 devient un mouvement de contestation générale. Le gouvernement de Pompidou et les syndicats signent les accords de Grenelle pour résoudre la crise.

Des associations se constituent pour améliorer et changer la société. Ainsi le Mouvement de libération des femmes (MLF) lutte pour les droits des femmes à partir de 1970.

Les réponses politiques des années 1970-1980

Avec l'arrivée au pouvoir de Giscard, l'Etat met en place une politique libérale : en 1974, VGE abaisse à 18 ans l'âge de la majorité légale, accorde l'Interruption volontaire de grossesse (IVG), la contraception, le divorce par consentement mutuel en 1975. Mais l'apparition de la crise économique crée des tensions sociales et aggrave le rejet des



travailleurs étrangers. Des associations comme SOS-Racismes se forment pour lutter contre les discriminations raciales.

Les socialistes au pouvoir en 1981 poursuivent les réformes sociales : abolition de la peine de mort, régularisation des sans-papiers, 5^e semaine de congés payés, dépénalisation de l'homosexualité, retraite à 60 ans.

Mais la crise économique se poursuit et les réformes sociales ont un coût économique. **Le chômage passe la barre des 2 millions de personnes en 1985.** La population vieillit et le paiement des retraites est de plus en plus lourd.

Questions et réponses politiques depuis 1990.

La crise économique se poursuit en France malgré les alternances politiques. On compte en 2016 entre 3 et 5,4 millions de chômeurs selon les méthodes de calcul utilisées. Dans ce contexte de crise et de vieillissement de la population le système des retraites est réformé et l'âge de la retraite est désormais fixé à 62 ans. Enfin la volonté



de réformes sociales se poursuit avec l'adoption du mariage pour tous en 2013.

Vocabulaire Françaises et Français dans une République repensée.

Accords de Grenelle : les accords signés en mai 1968 sur des augmentations de salaires et la place des syndicats dans les entreprises.

Alternance (une) : le passage au pouvoir d'une majorité politique à une majorité politique opposée.

Baby-boom : l'augmentation importante du taux de natalité durant les Trente Glorieuses.

Cohabitation (une) : situation politique dans laquelle le Président de la République et le Premier ministre sont de tendances politiques opposées.



Constitution (une) : texte qui définit l'organisation et le fonctionnement du pouvoir dans un État.

Crise économique : à partir de 1974 la croissance baisse en France, les emplois industriels se réduisent et le chômage augmente. En 2017 la crise économique n'est toujours pas résolue.

Dissolution (une) : décision, prise par le Président de la République ou le Gouvernement de mettre fin avant le délai normal au mandat d'une assemblée parlementaire.

Élections législatives : les élections au suffrage universel afin de désigner les députés à l'Assemblée nationale.

Interruption volontaire de grossesse (IVG) (une) : avortement autorisé par la loi sous certaines conditions.

IVe République : le régime politique de la France entre 1946 et 1958, caractérisé par d'importants pouvoirs accordés au Parlement.



Pouvoir exécutif : Pouvoir de faire appliquer la loi, exercé par le président de la République et le Premier ministre.

Pouvoir législatif : Pouvoir de voter les lois. Ce pouvoir est détenu par l'Assemblée nationale et le Sénat qui composent le Parlement.

Quinquennat : l'exercice d'une charge ou d'un mandat dont la durée est de cinq ans.

Référendum (un) : la consultation directe du peuple qui vote lui-même, en répondant par oui ou non, un texte essentiel (traité international, révision de la Constitution, loi).

Séparation des pouvoirs : les pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) ne sont pas réunis dans les mains d'un seul. C'est la Constitution qui organise les rapports entre les pouvoirs.

Septennat : l'exercice d'une charge ou d'un mandat dont la durée est de sept ans.



Suffrage universel (le) : droit de vote pour tous les citoyens sans distinction de sexe ou de fortune.

Trente Glorieuses : la période de trente ans marquée par une forte croissance économique et démographique entre 1945 et 1975.

Repères historiques importants

- 1944-1945 : Libération, le général de Gaulle prend la tête du GPRF qui met en œuvre le programme du CNR (ex : création de la sécurité sociale). Les femmes obtiennent le droit de vote.
- 1958 : naissance de la Ve République.
- 1962 : élection du président de la République au suffrage universel direct.
- 1975 : loi Veil sur l'Interruption Volontaire de Grossesse.
- 1981 : première alternance, élection de François Mitterrand.

